



Le cabinet Vogel & Vogel a assisté Beaumanoir dans son opération de rachat de Caroll.

Paris, le 30 septembre 2021

L'Autorité de la concurrence a autorisé, sans engagement, le rachat de Caroll, qui exploite un réseau de 441 points de vente dont 283 situés en France, par le Groupe Beaumanoir.

Beaumanoir exploite les enseignes de prêt-à-porter Cache-Cache, Bonobo, Morgan, Bréal, Vib's et La Halle.

Le cabinet Vogel & Vogel, avec son équipe composée de Me Joseph Vogel et Me Laurence Boudailliez, a assisté Beaumanoir tout au long du processus de notification de concentration de cette opération de rachat.

Les analyses menées sur l'ensemble des zones locales et dans différentes configurations ont permis de démontrer que, dans les zones de chalandise dans lesquelles les magasins des parties étaient présents simultanément, les consommateurs allaient continuer à bénéficier d'offres alternatives et équivalentes en termes de prix et de positionnement commercial, de telle sorte que l'opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence.